

Les haies seront mieux protégées

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Berne-goue s'est réuni fin octobre 2023 sous la présidence du maire, Frédéric Nourrigeon.

La question de la protection des haies communales a constitué un des sujets évoqués par les élus. Un plan de protection des haies communales existe depuis le 28 février 2022 et prévoit notamment une largeur de haies de 1,20 m au minimum, à 1 m du sol après taille, et au-dessus de 4,50 m pour une coupe en biais autorisée.

Néanmoins, un exploitant agricole de la commune ne respecte pas les conditions d'entretien. Après une première constatation, un rappel du plan de protection des haies communales lui sera envoyé en lettre recommandée. Ce courrier lui rappellera qu'il devra impérativement prévenir la commune avant toute intervention sur les haies communales, et qu'à la seconde constatation, la commune récupérera sa bande de terre à la Saint-Michel suivante.

Énergies renouvelables. Les élus ont rencontré M. Renoux, directeur du Centre régional des énergies renouvelables (Crer). La commune doit réaliser 30 % d'économies d'énergie par rapport à l'année 2013, la plus énergivore des douze dernières années. Après visite et analyse des bâtiments communaux, il apparaît que la chaudière actuelle pourrait être remplacée par une chaudière à granulés ou bois déchiqueté, avec stockage des consommables dans le garage communal,

que la salle haute du Foyer rural pourrait être facilement équipée de radiateurs et que le restaurant scolaire pourrait aussi profiter de cette production de chaleur. Des études de travaux et des recherches d'aides vont maintenant être mises en œuvre.

Cimetière. Son entretien est plus difficile depuis l'interdiction du glyphosate. Un essai avec du microtrèfle gazonnant va être mis en œuvre sur une partie du cimetière, car nécessitant moins d'eau et de tonte.